

**Les entretiens du réseau avec les chercheurs  
ayant réalisé un doctorat portant sur les sports de nature**



Anne Sophie Sayeux

« *Surfeurs, l'être au monde* »

Doctorat,  
Université de Rennes II

2006

**1 – Quel était le projet de votre recherche (questionnement, hypothèse, phénomène, facteur déclenchant,...) ?**

J'ai commencé à me questionner sur le surf en 1998, dans le cadre d'une maîtrise en ethnologie réalisée à la MMSH d'Aix-en-Provence. Cette première approche m'a permis de réaliser combien cet objet était vaste, et allait me demander quelques années d'investigations avant de pouvoir en révéler le cœur ! Suite à un DEA d'ethnologie, poursuivit là encore à la MMSH, une autre chose m'a frappé ; un certain décalage existait entre l'image commune que l'on se fait des surfeurs et la réalité des acteurs. C'est donc en réalisant une thèse en STAPS, sous la direction de Dominique Bodin (LAS-LARES, Rennes II) que j'ai pu creuser cette question, et comprendre comment avait pu prendre corps une discordance entre ce que j'ai envisagé en tant que « sens commun » et les observations de terrain, et quelle constance peut-elle avoir encore aujourd'hui. J'ai donc choisi d'interroger le surf sous l'angle de « l'accord » et de la déviance dans notre société. D'autres questions se sont bien sûr présentées, telles que les modalités d'apprentissage, la place du corps ou encore les rapports hommes/ femmes. Ce qui m'a donné envie de me lancer dans cette étude, finalement, c'est que je ne trouvais pas dans les écrits ce que je pouvais entendre et voir sur le terrain.

## 2 – Quel cadre théorique avez-vous utilisé ? Avez-vous sollicité des ressources scientifiques et documentaires particulières ?

Comme je viens de le dire, j'ai une formation en ethnologie, complétée par un DEUG de sociologie et une licence d'anthropologie à Lyon II ; ce n'est donc qu'à partir de la thèse que je me suis retrouvée en STAPS. Cette sinuosité n'est pas une hésitation, ni même une indécision, dans le choix d'un champ disciplinaire particulier ! C'est une volonté raisonnée m'amenant progressivement à tenter d'utiliser une approche « socio-anthropologique » susceptible de mieux éclairer, pour l'interpréter, l'activité des individus, et ici des surfeurs. Cette activité est aux prises, tout à la fois, avec « une » culture spécifique, celle du monde surfique, et une culture dominante, celle de nos sociétés modernes occidentales, dont les surfeurs se différencient parfois très fortement. Par cette approche « socio-anthropologique », je ne souhaite nullement user d'un « qualificatif plus chic, suggérant à juste titre, la comparaison, la recherche d'invariants [...] » (Bromberger, 2004, 116), mais bien ici de la typologie anglo-saxonne, regroupant en un même mot, et sous une même bannière, les termes d'ethnographie, d'ethnologie, et d'anthropologie, dont Bromberger (*op.cit.*,116) dit que ce « sont les trois maillons d'une même chaîne, un « package » dont les éléments sont comme soudés entre eux ».

Finalement, ce travail correspond « à un projet : l'étude de l'homme tout entier, c'est-à-dire dans toutes les sociétés, sous toutes les latitudes, dans tous ses états [...] », comme le suggère Laplantine (1996, 7). A travers le recours à ces deux champs, ainsi que l'utilisation de méthodes diverses et variées (entretiens semi directifs, récits de vie, observations, observations participantes, étude de documents divers comme la presse régionale ou des revues spécialisées dans le surf, etc.), le but poursuivi n'est donc pas seulement « de montrer, comme nous y invite un courant de l'ethnologie contemporaine, mais de mettre au jour, à partir d'histoires, d'émotions et d'attitudes, l'*armature sémantique*, les ressorts intelligibles de cette effervescence sensible « en établissant les règles de sa *singularité* » (Bromberger, 1995, 7), à partir d'une question simple :

### **Que font réellement les surfeurs quand ils disent qu'ils font du surf ?**

Ce questionnement vise une « acculturation à l'envers », c'est-à-dire un processus dans lequel « loin de seulement comprendre une société dans ses manifestations « extérieures » (Durkheim), je dois l'intérioriser dans les significations que les individus eux-mêmes attribuent à leurs comportements » (Laplantine, *op. cit.* 20).

Postulant que la pratique du surf n'est pas seulement induite par la position sociale des individus, mais produite par eux dans le cadre d'interactions, en reprenant l'aphorisme de Garfinkel, le « fait social surf » sera considéré non pas comme une chose, mais, comme « un accomplissement pratique », résultant de la manière dont les individus interprètent le monde. L'objectif a été de mettre en évidence les règles et le contexte qui conditionnent les interactions, susceptibles d'engendrer cette culture particulière. Pour ce faire, je me suis appuyée sur deux théories de l'action qui répondent plus particulièrement à ce projet : la théorie de la désignation<sup>1</sup>, et essentiellement les travaux de Becker (1963) et d'autre part, les travaux de Goffman (1956, 1974 & 1977).

---

<sup>1</sup> Les théories de la désignation -« *labeling theory* »- regroupent un ensemble de travaux, appartenant au courant interactionniste de l'école de Chicago, qui prend en compte les processus par lesquels un acte est « désigné » comme une infraction et l'individu qui l'a commis comme un contrevenant.

En s'interrogeant sur ce *Que font les surfeurs quand ils disent qu'ils font du surf*, l'observation princeps de cette pratique jugée comme marginale et déviante dans les représentations collectives se pose en effet. La proposition de Becker est de considérer la déviance comme une qualité attribuée à un acte par un jugement, dont il convient de comprendre les critères ayant servi aux « entrepreneurs moraux » à le qualifier, s'avère intéressante à cet égard. En la considérant, de surcroît, comme une sous-culture de groupe qui consiste en l'adoption d'un rôle social par l'apprentissage des règles propres à un milieu fermé, la déviance est un processus qui peut s'apparenter à une carrière et amènera l'individu à assumer progressivement différentes positions hiérarchiques pour être intégré et reconnu en tant que membre. Pour Becker (1963) la déviance ne doit pas être considérée comme la simple transgression, par un individu ou un groupe, de normes établies. C'est au contraire un « jugement » (Labelling theory : théorie de l'étiquetage) rendu par la société, qui désigne des comportements comme anormaux. En raison des préjugés et des jugements de valeurs émis sur eux, les surfeurs font en permanence l'objet de ce type de désignation. Leur mode de vie est considéré comme marginal donc anormal. Le problème se situe cependant moins au niveau de la désignation qu'en terme de carrière. Peut-on effectivement distinguer, parmi les surfeurs, des individus qui s'adonnent à cette pratique de manière annuelle mais de façon limitée et passagère dans le temps, de ceux qui l'érigent en mode et en style de vie ? Il faut pour cela considérer les processus d'engagement dans la déviance. Cette carrière déviante s'acquiert dans le cadre d'une action collective, de la participation à un groupe déviant, d'interactions et d'expériences dans lequel un individu « normal » va peu à peu trouver plaisir à mener une vie socialement « hors norme » avec le moins d'ennuis possibles.

En retenant cette définition de la déviance et de la carrière déviante, un questionnement s'impose : nos surfeurs, qu'ils soient « primo-arrivants », ou non, répondent-ils tous de cette logique ? Qui plus est, le surf est rarement une pratique solitaire. Elle est bien au contraire une pratique communautaire, telle que la décrit Tönnies (1887), c'est-à-dire un groupement social construit sur la base d'une adhésion consensuelle, au regard d'une ensemble de normes et valeurs partagées, renforcée très souvent par des liens de localité (le voisinage, l'appartenance locale ou régionale) et par des liens d'esprit (l'amitié et la solidarité). Les surfeurs possèdent des rites et codes de reconnaissance, un langage et un territoire commun. Ils respectent et font respecter aux autres, ceux de l'extérieur un ensemble de règles internes. Ce questionnement s'inscrit donc dans une définition culturaliste du statut et du rôle.

Venant compléter cette perspective « déviante », la sociologie dramaturgique de Goffman m'a permis d'analyser les interactions constitutives d'une culture au plan individuel et collectif. Elle donne en effet les possibilités d'étudier la manière dont les surfeurs s'arrangent pour trouver place et rang tout à la fois dans la société, sans y adhérer totalement, et dans leur communauté, à travers une triple logique : d'intégration (à la communauté), stratégique (de construction personnelle) et de subjectivation (à travers l'acquisition d'une culture). Comme le suggère Goffman (1956) *La mise en scène de la vie quotidienne* est indissociable d'une volonté à vouloir se (re)présenter à travers des relations en public. Pour lui, la notion de carrière s'impose, différemment cependant, puisqu'elle sert à « qualifier le contexte social dans lequel se déroule la vie de tout individu (Il concerne simultanément) les significations intimes que chacun entretient précieusement et secrètement, image de soi et sentiment de sa propre identité [et] la situation officielle de l'individu, ses relations de droit, son genre de vie et entre ainsi dans le cadre des relations sociales » (Goffman, 1963, 179).

Le concept de « stigmaté » vient enfin compléter la notion de déviance chez Becker. Pour Goffman, le stigmaté est une différence attribuée à un individu (par rapport aux normes établies par la société) qui jette un discrédit sur la personne. La distinction qu'il opère entre « individu stigmatisé discrédité », conscient que sa différence est visible ou perceptible, et « individu stigmatisé discréditable », qui a une différence non perceptible immédiatement par l'entourage, permet de mieux cerner les finalités possibles de nos surfeurs. Ces deux théories interactionnistes s'avèrent très complémentaires dans le cas précis de l'étude du surf.

### **3 – Sur un plan méthodologique, quelle démarche de recherche avez-vous développée ? Intérêt et limite ?**

Faisant miens les propos de Bromberger pour qui une démarche ethnographique doit s'appuyer pour l'essentiel sur une « enquête qualitative, l'écoute situationnelle plutôt que le questionnement [...], l'observation plus ou moins participante, l'attention aux détails, aux dimensions sensibles de l'expérience [...] » (2004, 119), j'ai utilisé cinq modes principaux de recueil de données : l'entretien, l'observation et l'observation participante, la tenue d'un carnet ethnographique, l'étude de documents divers et la présence lors d'événements liés au surf (compétitions, festival de films, conférences). L'observation participante ici ne signifie pas que je pratique le surf (des problèmes de santé me l'interdisant), cependant, elle est effective d'une part, dans le fait que j'ai choisi de venir habiter au Pays Basque afin d'être au plus prêt de mon objet, et d'autre part parce que j'ai vécu au rythme des surfeurs, partant avec eux sur les spots, les suivant dans leur quotidienneté, et soumettant mon mode de vie au même *tempo* océanique qu'eux. L'utilisation de ces diverses méthodes étant, d'une part de tenter de saisir le plus possible les choses de l'intérieur en étant à « l'écoute » des enquêtés et, d'autre part, de croiser les méthodes afin de voir si les gens disent ce qu'ils font et font ce qu'ils disent. C'est ce que j'appellerai une anthropologie compréhensive.

Ces investigations ont été menées auprès de surfeurs, hommes et femmes, non compétiteurs qui pratiquent toute l'année. Je les ai répartis en 3 populations distinctes en fonction d'un critère temporel de pratique : plus de 30 ans, plus de 20 ans et plus de 10 ans, afin d'observer au mieux les différences et les écarts existants tant en termes de discours que d'usages. Ce critère temporel est discutable : pourquoi de telles limites et pas 5, 15, 25 ans ? Il faut finalement bien choisir et se donner des balises, ceux qui pratiquent depuis plus de 30 ans étant tout simplement ceux qui ont connu ou provoqué l'émergence du surf en France et plus spécialement au Pays Basque.

Mon étude n'est donc pas généralisable. Elle est un ensemble de points de vue indigènes au surf qui met en évidence les ruptures sociales, voire qui fait émerger des similitudes. C'est, comme l'écrit Augé, l'étude d'« un petit groupe » dont l'anthropologue, l'ethnologue, « loin de considérer ses interlocuteurs comme l'expression indifférenciée d'une culture particulière, (il) est obligé de tenir compte aujourd'hui du fait que chacun d'entre eux est au croisement de divers mondes ou de diverses vies (vie locale, vie familiale, vie professionnelle, etc.). » (Augé, 1994, 170).

### **4 – Pouvez-vous situer votre recherche dans le champ scientifique des sports de nature ? Quel est son apport ? Ses avancées ? Son positionnement ?**

La difficulté est de caractériser le surf. Doit-on le considérer comme un sport, c'est-à-dire « un jeu qui se prend au sérieux » (Jeu, 1993) quand bien même l'immense majorité des

surfeurs refuse la compétition, si ce n'est, pour certains, afin d'« utiliser » uniquement et temporairement le système professionnel avant de repartir, rapidement, vers un monde « moins sportif » ? Il y a en effet au sein même du surf une bipolarité, discutée par Jeu (1987), entre sports « dionysiaques » et « apolliniens » et dans le cas présent, nettement en faveur des premiers. Finalement les surfeurs font-ils « du sport » ? La *sportivisation* des sports, qui comprend leur officialisation, leur institutionnalisation, le développement universel de leur pratique, ou éventuellement les différentes fonctions qu'ils peuvent remplir dans la société - selon que l'on l'inscrive dans le « procès de civilisation », comme moyen de contrôle de la violence, d'apprentissage de l'autocontrôle des pulsions et lieu de débridement toléré des émotions (Elias, 1969a/b ; Elias et Dunning, 1986) ou comme un instrument politique, de contrainte et de domination, dans une perspective critique (Brohm, 1992, 1993) - , repose sur un tronc commun : l'*agôn*, c'est-à-dire la compétition. Celle-ci est rejetée par la plupart des surfeurs au profit d'une activité plus ludique (ce qui ne lui ôte pas une certaine forme de souffrance et de sacrifice), et jouant avec ses sens, qui est tournée pour l'essentiel vers l'*alea* (hasard), l'*ilinx* (vertige) et même parfois le *mimicry* (simulacre) selon la typologie de Caillois (1958). Dès lors, comment caractériser et surtout comprendre cette pratique, qui se développe considérablement en dehors du milieu institutionnel, alors que les effectifs fédéraux progressent lentement ?

Dans la majorité des cas, le surfeur pratique avec, à côté, et contre les autres ; « ainsi l'action du joueur est profondément influencée par la façon dont il perçoit adversaires et partenaires. » (Parlebas, 1986, 79). Le surf est une forme hybride de sport, il pourrait être conçu alors, comme je le propose dans mon travail, comme *un jeu psychomoteur à dimension sociomotrice se déroulant dans un milieu extérieur à incertitude*. Parlebas envisage aussi le surf comme un « quasi-jeu sportif » (*op.cit.*, 52), cet angle d'approche semble particulièrement intéressant car il propose le surf comme étant dans une position intermédiaire entre jeux traditionnels et jeux sportifs institutionnalisés. Pour reprendre cette idée de jeu traditionnel, en envisageant ici l'aspect structurel et non pas historique (car l'historicité du surf est discutable, comme je l'ai montré dans ma thèse), le surf pourrait en quelque sorte être un « jeu sauvage » (*op.cit.*, 255). Là, existent une « effervescence ludopraxique » et un « désordre relationnel » (*op.cit.*, 256) qu'une volonté « sociopolitique », à travers la fédération française de surf, et économique, tend à « domestiquer » peu à peu, « mettant en ordre » un territoire sauvage. Selon moi, ce point est fondamental, car il peut nous offrir une des clefs permettant de comprendre pourquoi le surf subit une désignation et un étiquetage de la part de notre société contemporaine, à travers les « effets pervers » (*op.cit.*, 256) que cette catégorie de jeux est sensée engendrer.

## **5 – Quelle connaissance apportez-vous concernant votre objet d'étude ?**

Je pense que mes réponses précédentes ont répondu en partie à cette question, cependant, il faut ajouter qu'une telle étude sur le surf n'avait jamais été réalisée auparavant, en ce sens que l'on a jamais donné la parole aux pratiquants, cet angle d'approche a permis d'éclairer cette culture sous un nouvel aspect : le titre de mon travail « surfeurs, l'être au monde » propose d'envisager le surf du point de vue des acteurs. Il en résulte que le surf génère une identité, et une position au sein de nos mondes contemporains pour ces individus. Il y a d'ailleurs une grande différence entre faire du surf et être surfeur. Cet angle d'approche permet de dépasser certains a priori sur le surf, et de discuter aussi de l'appellation « sport de glisse » qui plaque trop rapidement nombre d'idées reçues sur certaines pratiques sportives, dont le surf. Ce titre est aussi un clin d'œil au travail d'Anne Saouter « être rugby ».

Je pense que ce travail est loin de rejoindre les conclusions qu'Alain Loret propose dans Génération Glisse. Un des premiers constat est que le surf ne s'arrête pas à une simple pratique juvénile, puisque les trentenaires et plus y tiennent une bonne place. Ils ont d'ailleurs eu le temps de se faire une « place » sur leurs spots habituels, grâce à l'intégration et l'usage approprié des « règles coutumières » propres à cette culture. Les surfeurs que j'ai côtoyé durant ces quelques années de thèse ne correspondent pas non plus au portrait que propose Loret : ils n'ont pas de discours opposé à la société, ils ne reprennent pas d'idéaux contre-culturels, bref, ce ne sont pas forcément les rebelles qu'on a bien voulu nous dépeindre. Cependant il est vrai que sur certains niveaux, ces pratiquants sont en dehors de la société : « out », de part leur gestion particulière du temps, demandant une disponibilité totale, qui ne correspond aux normes sociales dominantes. Je ne pense pas non plus que l'on puisse parler de pratique élitiste, je parlerai plutôt d'une culture protectionniste. En effet, il n'est pas toujours facile d'être accepté sur les lieux de pratiques, cependant, si le nouveau venu fait preuve de « sacrifice » en venant surfer hiver comme été, s'il accepte une certaine souffrance physique, s'il fait preuve aussi de courage et de « caractère » (en référence à Goffman) dans les rapports qu'il entretient avec les autres, s'il sait manier correctement les règles du groupe et jouer avec, alors il pourra être accepté. Ces critères constituent en partie le fait d'être surfeur. Mais ces surfeurs sont aussi dans la société : « in », ne serait-ce que dans les rapports qu'ils entretiennent avec les femmes, qui relève d'une domination masculine certes camouflée, mais bien présente. Le surf (pour l'instant) reste bien un des territoires de la masculinité. Bien sûr, ce que je présente là n'est qu'un aperçu rapide de mes recherches ! J'ai essayé, dans ce travail, de redonner sa place à l'acteur, et d'amener sa parole au cœur même de cette étude.

## **6 – Peut-on entrevoir des applications pratiques à votre recherche pour des experts, des professionnelles des collectivités territoriales,... ?**

J'ai réalisé cette étude dans le cadre d'une convention CIFRE avec Tribord (Décathlon). Ma mission, pendant ces trois années, a été d'être le lien entre des besoins de terrain et l'entreprise, et aussi d'apporter mon expertise concernant les valeurs de cette culture sportive. Ce qui comprend des aspects très pratiques : quelle est la demande des surfeurs en termes d'usage ? On peut aussi noter des aspects plus théoriques. C'est une connaissance très fine du marché, qu'il faut cependant sans cesse renouveler. Ma méthodologie peut s'étendre à d'autres domaines sportifs, proposant une approche compréhensive de ces marchés. En outre, ce travail pourrait permettre aussi aux collectivités territoriales de développer une mise en valeur du surf en dehors de ses aspects purement commerciaux ou compétitif. C'est une possibilité de resituer le pratiquant au cœur de sa pratique, de développer, pourquoi pas, un tourisme doux autour du surf (qu'on pourrait appeler « tourisme bleu »). Cela permettrait aussi de comprendre de l'intérieur comment, par exemple, se construit une appartenance territoriale (allant jusqu'au protectionnisme pour certains) chez les surfeurs, et de chercher comment gérer ces questions. En fait, l'idéal serait de créer un système de veille et de prospective afin de palier aux futurs problèmes qui questionneront le surf demain.

## **7 – Quelle suite comptez-vous donner à votre recherche ?**

J'ai beaucoup d'envies ! Je souhaite tout d'abord continuer mes investigations concernant la question d'appartenance territoriale, la mettant en regard à la question d'identité basque. J'aimerais aussi ouvrir mon travail à d'autres études, collaborant avec des chercheurs travaillant sur d'autres questions concernant les mondes contemporains, pour trouver les résonances dans ces études. Je pense, entre autres, aux nouveaux mouvements religieux, ou encore à certains mouvements artistiques, qui se situent en dehors des conventions institutionnelles. Enfin, la question des femmes me touche particulièrement, j'ai en tête certaines pistes sur ces questions. Bref, comme on a pu très gentiment me l'écrire après ma soutenance, terminer sa thèse n'est pas la fin du chemin, mais le début d'une longue route !